



Entre novembre 2018 et avril 2019, un questionnaire a été diffusé auprès de 18 Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s ouvertes sur le territoire afin de :

- déterminer les motivations des professionnel(le)s à exercer en Maison d'assistant(e)s maternel(le)s,
- observer les points forts et les points faibles de cet accueil, du point de vue des enfants, des parents et des professionnel(le)s,
- recueillir les attentes des professionnel(le)s qui exercent en Maison d'assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre du groupe de travail qui étudie l'évolution du schéma d'accueil petite enfance.

39 assistant(e)s maternel(le)s exerçant en M.A.M. ont répondu à ce questionnaire (sur un total de 50 assistant(e)s maternel(le)s exerçant alors dans 18 M.A.M. sur le territoire).

Qu'est-ce qu'une Maison d'assistant(e)s maternel(le)s ?

Dans les M.A.M., deux à quatre assistant(e)s maternel(le)s peuvent accueillir chacun quatre enfants maximum, dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants.

Pour travailler en M.A.M., l'assistant(e) maternel(le) doit être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le Président du département après avis des services de la protection maternelle et infantile (P.M.I.).

Le parent est l'employeur direct de l'assistant(e) maternel(le) qui accueille leur enfant. Il signe un contrat avec cet(te) assistant(e) maternel(le)

qui organise les conditions d'accueil de l'enfant, fixe le taux de rémunération, droits à congés et formation de l'assistant(e) maternel(le).

Pour tout renseignement sur les différents modes d'accueil du territoire, une permanence petite enfance est organisée un mercredi sur deux de 8H30 à 12H30 et tous les vendredis de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00. Les familles sont reçues par des professionnel(le)s de la petite enfance, sur rendez-vous à prendre au 05 57 96 43 62 ou auprès de service-petite-enfance@cc-montesquieu.fr.

Les Maison(s) d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire

19 Maison(s) d'assistant(e)s maternel(le)s sont actuellement ouvertes sur le territoire, avec 52 assistant(e)s maternel(le)s qui peuvent accueillir 207 enfants.



- Nombre de M.A.M
- Nombre de places en M.A.M

Les contacts avec le Relais (assistant(e)s maternel(le)s et parents employeurs) :

Sur les 39 assistant(e)s maternel(le)s en M.A.M. interrogées, 33 indiquent avoir des contacts avec le Relais (assistant(e)s maternel(le)s et parents employeurs) avec une fréquence en majorité occasionnelle. Ces contacts sont de différentes natures : renseignement juridique, animation avec le(s) enfant(s) accueilli(s), renseignement sur les formations et soirées d'information.



RÉGULARITÉ DES CONTACTS AVEC LE RELAIS
QUESTIONNAIRE M.A.M - CCM 2019

Les attentes des assistant(e)s maternel(le)s en M.A.M.

A la question « quelles sont vos attentes ou demandes de partenariat vis-à-vis de la Communauté de Communes », les assistant(e)s maternel(le)s pouvaient cocher parmi les 3 choix proposés : organisation d'une journée de formation dédiée à l'accueil individuel, organisation de temps d'échange sur les pratiques, mise en place de formations spécifiques pour les assistant(e)s maternel(le)s en M.A.M.



ATTENTES DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S EN M.A.M.
QUESTIONNAIRE M.A.M - CCM 2019

Actualités

Un des trois groupes de travail de l'Observatoire territorial étudie l'évolution du schéma d'accueil Petite enfance en prenant en compte l'émergence de nouveaux acteurs. Les gestionnaires de micro-crèches ont été rencontrés et les assistant(e)s

maternel(le)s exerçant en M.A.M ont répondu à un questionnaire. Les assistant(e)s maternel(le)s exerçant à domicile vont également recevoir un questionnaire via l'info Relais (assistant(e)s maternel(le)s et parents employeurs).

Prochaine parution de la lettre trimestrielle en septembre 2019

CONTACT
Élodie Izquierdo De Vega
Coordinatrice Petite enfance
à la Communauté de Communes de Montesquieu
service-petite-enfance@cc-montesquieu.fr
05 57 96 43 62